

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 novembre 2017

UNE NOUVELLE CONVENTION TER POUR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, et **Guillaume Pepy**, Président du Directoire de SNCF, Président-directeur général de SNCF Mobilités, ont officialisé ce lundi 13 novembre leur accord pour la nouvelle convention d'exploitation des TER en Auvergne-Rhône-Alpes, en présence de Frank Lacroix, Directeur général TER et d'Alain Thauvette, Directeur régional TER Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils ont détaillé les engagements réciproques du Conseil régional, Autorité organisatrice des transports, portés par Patrick Mignola et Martine Guibert, Vice-présidents délégués aux Transports, et de SNCF Mobilités, exploitant des TER, qui seront transcrits dans la prochaine convention d'exploitation qui sera soumise au vote du Conseil régional le 29 novembre 2017 et à l'approbation du Conseil d'administration de SNCF Mobilités.

LES VOYAGEURS AU CŒUR DU FUTUR CONTRAT

➤ Un engagement ferme pour améliorer la qualité du service

SNCF Mobilités s'engage sur une augmentation forte de la ponctualité des trains: - 40% de trains en retard en 2020 par rapport à 2016,

Toutes les lignes TER sont concernées mais 2 lignes majeures seront particulièrement suivies: Lyon/Grenoble/Chambery et Lyon/St Étienne, premières lignes de la région par le nombre de voyageurs qu'elles accueillent et dont la qualité de service n'est aujourd'hui pas satisfaisante.

Preuve de cet engagement, la mise en place de mécanismes inédits de pénalités renforcées pour les trains supprimés, qui iront pour certaines jusqu'à un quintuplement de celles appliquées dans l'ancienne convention.

- Une desserte plus lisible et adaptée à chaque territoire, offrant un confort optimal à chacun. Chaque année, des évolutions de dessertes seront proposées pour tenir compte de l'arrivée de trains neufs ou rénovés plus capacitaires, d'une augmentation volontariste du nombre de passagers, d'une complémentarité entre les modes et bien entendu de la ponctualité attendue notamment sur les lignes très sensibles,
- Des innovations et une digitalisation du parcours voyageur : SNCF Mobilités et la Région travailleront ensemble pour mener des innovations rendant plus simple, plus fluide et plus multimodal le parcours, Un test de WIFI à bord, une première en France pour des TER, sera notamment mené dès 2018.

CONTACTS PRESSE :

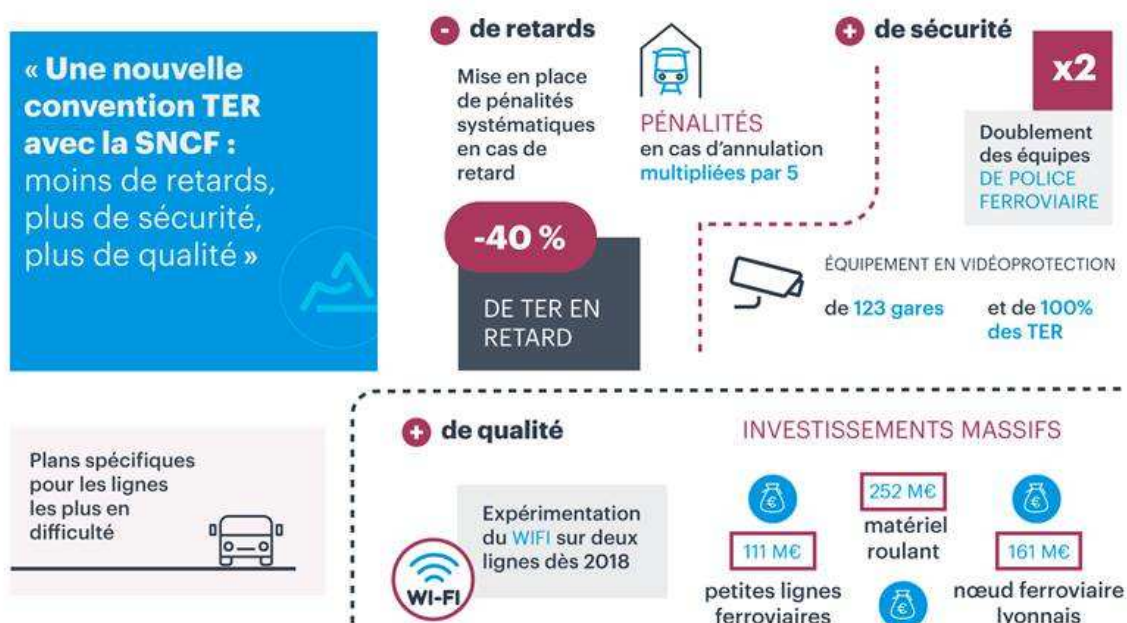
Région Auvergne-Rhône-Alpes : Frédéric Poignard 06 61 95 43 84 frederic.poignard@auvergnerhonealpes.fr

UNE RELATION RESPONSABLE ENTRE L'AUTORITÉ ORGANISATRICE ET L'EXPLOITANT

- **Un changement de posture en profondeur de SNCF Mobilités**, dont la Direction générale TER est engagée depuis l'été 2016 dans un programme de transformation industrielle : capTER 2020, mis en œuvre pour la première fois dans la convention Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Un pacte de confiance et de transparence :**
 - La Région consent à payer le juste prix et fixe les objectifs de qualité de service,
 - SNCF Mobilités, qui est l'exploitant, dispose d'une autonomie de gestion pour atteindre les objectifs.
- **De vraies obligations de résultats**, avec des incitations concrètes à améliorer le service.

UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE EN RUPTURE AVEC LE PASSÉ

- **La convention sera d'une durée de 6 ans**, mais permet également d'anticiper la mise en concurrence sur certaines lignes TER
- **Une convention qui défend les intérêts des usagers et des contribuables**
- Enfin, elle intégrera un **plan pluriannuel d'investissement ambitieux**.



CONTACTS PRESSE :

Région Auvergne-Rhône-Alpes : Frédéric Poignard 06 61 95 43 84 frederic.poignard@auvergnerhonealpes.fr